



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le 5 février 2021, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL Maire de BEY

Etaients présents : Mrs Michel GENTIL Michel GADIOLET, Henri PORNON, Philippe MARECHAL, Alexandre DESPRAS, Karyl THEVENIN, Mmes Angélique SAUTIER, Agnès LAURENT

Absents, excusés : Monsieur Luc PERRAUD –Mme Emilie SANTE (Pouvoir à Madame Angélique SAUTIER) – Mme Patricia GASTEBOIS (Pouvoir à Monsieur Michel GADIOLET)

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 17 Décembre 2020
- Décide d'accepter , à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ouverture de crédits de 15 000 €. Ces crédits feront l'objet d'une reprise au budget primitif 2021

Opération 36	Acquisition de matériel	Compte 21571	5 000.00 €
Opération 42 Bornes incendies	Autre matériel et outillage	Compte 21568	1000.00 €
Opération 33	Achat de terrain	Compte 2111	1000.00
Opération 86	Enfouissement réseaux	Compte 2041582	8 000.00 €

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association BEY ARTS dans le cadre de la future parution du fascicule concernant l'Eglise Communale.
Il est précisé que Monsieur PORNON Henri, membre de l'association BEY ARTS ET Adjoint ne prend pas part au vote et sort de la salle
Les crédits nécessaires seront imputés au budget au compte 6574.
- Décide d'accorder une subvention de 250 euros à la Garderie Périscolaire, et de 300 euros à l'association Lecture et Loisirs (Bibliothèque) ainsi qu'une participation, à l'école de Cormoranche sur Saône de 5 € par enfant pour un montant total de 140 euros.
- Décide d'adhérer au CAUE pour un montant de 28,10 euros (281 habitants x 0,10 €)
- Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour l'opération réhabilitation du cimetière et déplacement du monument aux morts
 - auprès de la région auvergne RHONE ALPES
 - Auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR

- - Auprès de l'Office National des Anciens Combattants (pour le déplacement du monument aux morts)
- - Dans le cadre de l'acquisition d'une parcelle de terrain sur le territoire communal
 - o APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'AIN pour l'acquisition de ce bien
 - o D'ACCEPTER les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières
 - o AUTORISE : Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer la convention de portage foncier ainsi que la convention de mise à disposition avec l'Etablissement Public Foncier de l'Ain
- - Décide de limiter le tonnage à 3T5 pour les véhicules autorisés à circuler sur le chemin de la Valla
- - Décide d'interdire la circulation à tous les engins motorisés sur le chemin de la Vercherette- -
- - Décide de ne pas adhérer à l'Agence d'Ingénierie
- - Donne son accord pour le renouvellement des appareils téléphoniques de la mairie.
- - Décide de modifier le tableau des emplois et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif
- - Prend connaissance du courrier d'un propriétaire de parcelle et qui souhaite la céder à la commune. Le conseil juge le prix proposé trop onéreux et se prononce pour ne pas donner suite.
- - Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, après examen des offres concernant les travaux de réhabilitation du cimetière et de déplacement du monument aux morts, de porter son choix sur l'entreprise PFG pour un montant de 20 452,60 euros TTC et sur l'entreprise MOREL pour un montant de 28 347,28 euros TTC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 53

P/Le Maire
Michel GENTIL

L'Adjoint
Michel GADIOLET

